

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL
des DÉLIBÉRATIONS**

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 29 juillet 2021

CD20210729_21
id. 5819

Le 29 juillet 2021 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle des délibérations à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.

Quorum : 10

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, Mme COLOMBIE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme DUCASSE, M. GONZALEZ, Mme IUS, Mme LE CORRE, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, M. PECOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

M. BERTELLI (pouvoir à Mme CASTAGNE), Mme HEULLAND (pouvoir à M. PECOU), M. LOPEZ (pouvoir à Mme DELCHER)

Sont absents :

M. ASTRUC

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 8 VII de la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 relative à la gestion de la sortie de crise sanitaire, l'Assemblée départementale a délibéré.

DELIBERATION

**BASE DE PLEIN AIR ET DE LOISIRS DU TARN
ET DE LA GARONNE**

-

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Monsieur le Président soumet à l'examen de l'Assemblée départementale, le compte administratif 2020 de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne, tel qu'il a été présenté au conseil de gestion de l'établissement, faisant apparaître un excédent global de 98 750,25 € (restes à réaliser inclus) qui se décompose comme suit :

– **INVESTISSEMENT**

Recettes	563 313,15 €
Déficit 2019	-77 646,76 €
Dépenses	621 665,46 €
Sous-total.....	-135 999,07 €
Restes à réaliser en recettes.....	239 728,24 €
Restes à réaliser en dépenses.....	336 002,88 €
Sous-total restes à réaliser.....	-96 274,64 €
Déficit d'investissement.....	-232 273,71 €

– **FONCTIONNEMENT**

Recettes	1 762 720,35 €
Excédent 2019	84 124,94 €
Dépenses	1 515 821,33 €
Excédent de fonctionnement.....	331 023,96 €

L'exercice budgétaire 2020 se caractérise par :

- la crise de la covid-19 qui a fortement impacté l'exercice, par une baisse des fréquentations liée aux conditions sanitaires ainsi que la réouverture tardive de la base de loisirs au 1^{er} juillet 2020 ;
- la poursuite des actions éducatives lancées en 2019 (journée d'intégration pour les 6^{ème}, les journées du goût et des saveurs gourmandes, journée découverte sport et environnement, le raid party avec l'aide sociale à l'enfance) ;
- la poursuite des travaux de réhabilitation de la piscine, du hangar technique, du local « matériel nautique » et du bâtiment animation.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 621 665,46 € et se décomposent comme suit :

Remboursement du capital d'emprunt	352 412,43 €
Travaux de rénovation de la piscine	39 150 €
Autres constructions (parcours santé, vélo et hangar)	32 075,52 €
Travaux rénovation Bâtiment Administratif et Location	69 810,35 €
Terrain de sport	13 800 €
Matériels et outillages divers	89 727,07 €
Écritures d'ordre	24 690,09 €

Les recettes d'investissement s'élèvent à 563 313,15 € dont :

FCTVA	50 475,85 €
Subvention Etat	92 035,50 €
Écritures d'ordre	420 801,80 €

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 515 821,33€ :

- les charges à caractère général (chapitre 011) : 344 321,38 € et représentent 31 % des dépenses réelles de fonctionnement
- les charges de personnel (chapitre 012) s'élèvent à 671 605,67 € et représentent 61 % des dépenses réelles de fonctionnement
- les intérêts d'emprunt (chapitre 66) s'élèvent à 73 713,43 € et représentent 6 % des dépenses réelles de fonctionnement
- les charges diverses (chapitre 65) et exceptionnelles (chapitre 67) s'élèvent à 5 379,05 € ;
- les opérations d'ordre (dotation aux amortissements) : 420 801,80 €.

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 762 720,35 € :

- les recettes d'activités (chapitre 70) s'élèvent à 136 032,53 €, elles représentent 8 % des recettes réelles de fonctionnement ;

- les atténuations de charges (chapitre 013) : 347,52 €
- le FCTVA s'élève à 503,78 € ;
- la subvention d'équilibre a été versée à hauteur de 1 600 000 €, elle représente 90 % des recettes de fonctionnement.
- les recettes diverses et exceptionnelles s'élèvent à 47,43 € ;
- la reprise sur provision, en compensation de la créance éteinte s'élève à 1 099 € ;
- les opérations d'ordre : 24 690,09 €

La reprise des résultats de l'exercice 2020 a été intégrée par anticipation au budget primitif 2021 et elle est identique à celle-ci.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la loi n° 2021-191 du 22 février 2021 portant report, de mars à juin 2021, du renouvellement général des conseils départementaux et notamment son article 15 prévoyant le report possible jusqu'au 31 juillet 2021 du vote relatif à l'arrêté des comptes au titre de l'année 2020,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12 et L.3312-5,

Vu l'avis du conseil de gestion de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne,

Vu l'avis de la commission « finances, personnel, affaires générales »,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve le compte de gestion 2020 du payeur départemental concernant la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne ;

- Approuve le compte administratif 2020 du budget annexe de la base de plein air et de loisirs du Tarn et de la Garonne, lequel fait apparaître un excédent global de 98 750,25 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le payeur départemental ;
- Décide d'affecter les résultats comme suit :
 - déficit d'investissement reporté (compte 001) : 135 999,07 € ;
 - excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068) : 232 273,71 € ;
 - excédent de fonctionnement reporté (compte 002) : 98 750,25 €.

Pour : 6

Contre : /

Abstentions : 23

Adopté.

Le Président,

Michel WEILL